

Écoles primaire et élémentaire de Solore-en-Forez

École primaire

De la Petite Section au CP

Adresse : École primaire – 3 Route du Périer –
Débats-Rivière-d'Orpra 42130 Solore-en-Forez

Téléphone : 04 77 24 57 22

Courriel : ce.0420240h@ac-lyon.fr

Horaires de la classe :

Matin : 08h45-12h00

Après-midi : 13h30-16h15

Enseignante référente :

Mme Couturier

École élémentaire

Du CE1 au CM2

Site : École élémentaire – 7 Le Bourg – Saint-
Laurent-Rochefort 42130 Solore-en-Forez

Téléphone : 04 77 97 61 49

Courriel : ce.0420755t@ac-lyon.fr

Horaires de la classe :

Matin : 08h30-12h00

Après-midi : 13h30-16h00

Enseignante référente :

Mme Doitrand

DEMANDE D'INSCRIPTION

Enfant concerné(e):

Nom..... Prénom.....

Né(e) le/...../ 20..... à Nationalité.....

Adresse du domicile de l'enfant :

.....

Lieu d'inscription précédent (le cas échéant) :

Demande d'inscription en classe de à compter du

En tant que : Externe Demi-pensionnaire

L'enfant utilisera-t-il un transport scolaire pour se rendre à l'école : Oui Non

Responsables Légaux

Qualité : Père Mère Tuteur

Nom _____

Prénom _____

Adresse exacte et complète :

Téléphone domicile : _____

Téléphone mobile : _____

Téléphone pro. : _____

E-mail _____

Signature obligatoire :

*J'atteste avoir pris connaissance de l'intégralité
du présent document et l'avoir complété avec
sincérité.*

Qualité : Père Mère Tuteur

Nom _____

Prénom _____

Adresse exacte et complète :

Téléphone domicile : _____

Téléphone mobile : _____

Téléphone pro. : _____

E-mail _____

Signature obligatoire :

*J'atteste avoir pris connaissance de l'intégralité
du présent document et l'avoir complété avec
sincérité.*

Écoles primaire et élémentaire de Solore-en-Forez

Pièces à fournir

- Le livret de famille
- La pièce d'identité d'au moins un des deux parents
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires (carnet de vaccination)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Si les parents sont divorcés ou séparés, joindre la copie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant
- Si les parents ne sont pas domiciliés à Solore-en-Forez, la dérogation délivrée par la mairie de la Commune de leur domicile (elle n'est pas automatique).

Un certificat d'inscription vous sera délivré par la mairie :

Ce certificat indique l'école où votre enfant est affecté.

Vous devez vous y rendre pour faire enregistrer l'inscription par le directeur ou la directrice de l'école.

L'inscription définitive de votre enfant sera enregistrée par le directeur de l'école sur présentation des documents suivants :

- Le certificat d'inscription délivré par la mairie
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires (carnet de vaccination)
- Si l'enfant n'a jamais été scolarisé : le livret de famille et la pièce d'identité d'au moins un des deux parents
- Si l'enfant a déjà été scolarisé dans un autre établissement : le certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école